

VOIC

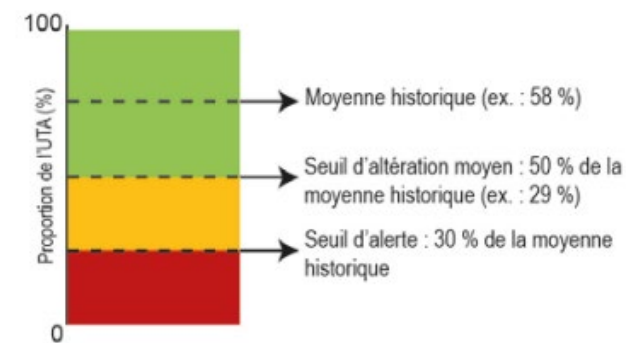
Structure d'âge des forêts

État d'avancement

Valeur (enjeu)	Valeur initiale	
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts).	Maintien d'attribut de la forêt naturelle.	
Objectif	Objectif initial	
Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle.	Réduire les écarts de structure d'âge et d'organisation spatiale entre la forêt naturelle et actuelle. Réduire les écarts de structure d'âge entre la forêt actuelle et la forêt naturelle.	
Indicateur	Cible	Échelle
1. Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA).	Au moins 80 % de la superficie.	UA.
2. Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés (UA 11161 ⁶⁹ , UA 11262, UA 11263).	≥ 50 % du niveau historique.	Territoire certifié d'une UA.

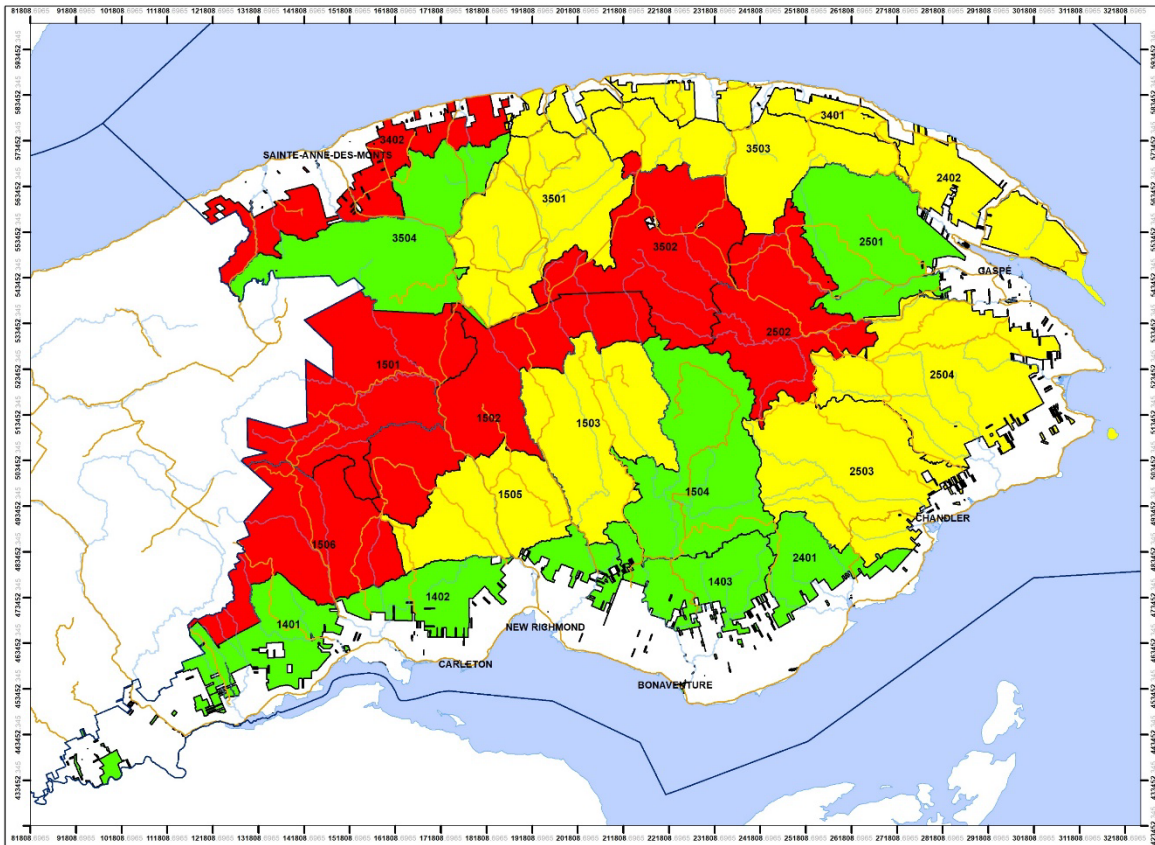
Indicateur 1 : Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)

- Actuellement, l'ensemble des UTA ont un état d'altération visé de faible ou modéré
- Si une UTA n'atteint pas le degré d'altération visé = plan de restauration
- Vieilles forêts = 81 ans et plus

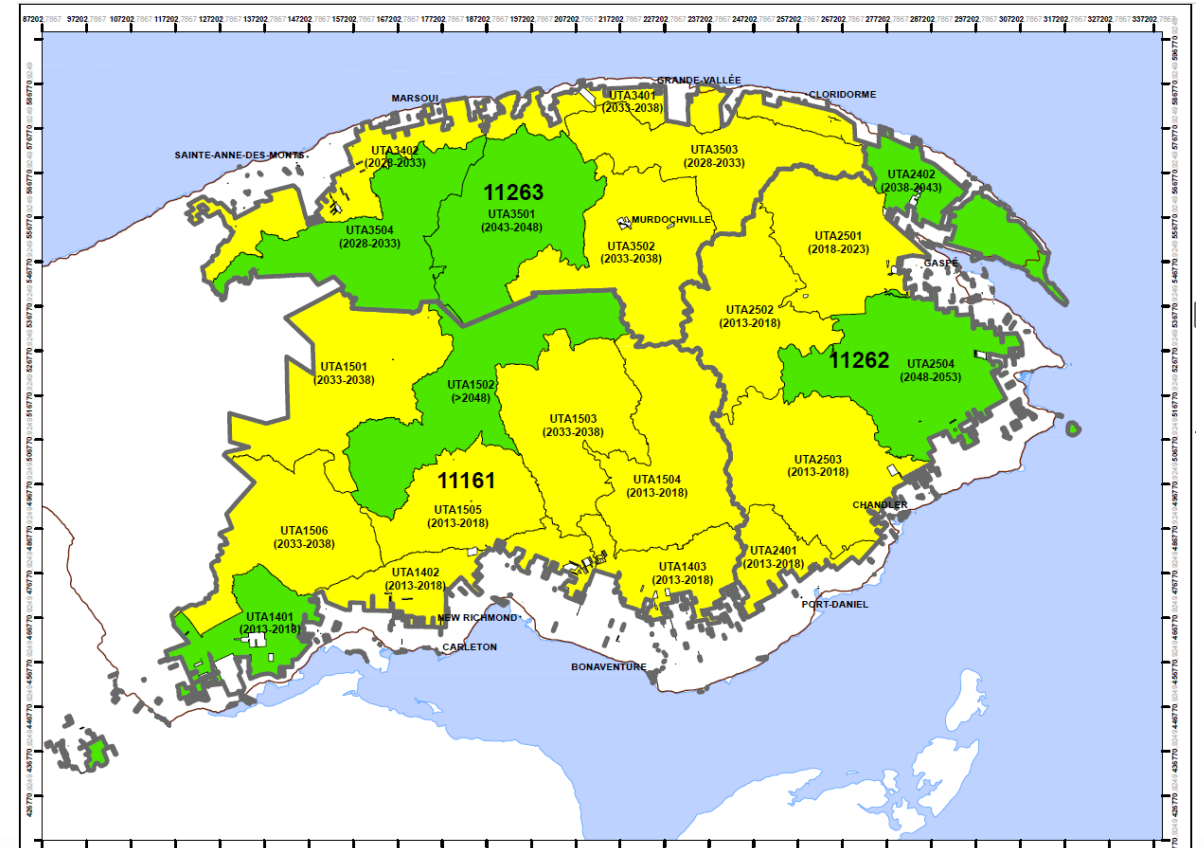


Indicateur 1: Portrait et délais de restauration

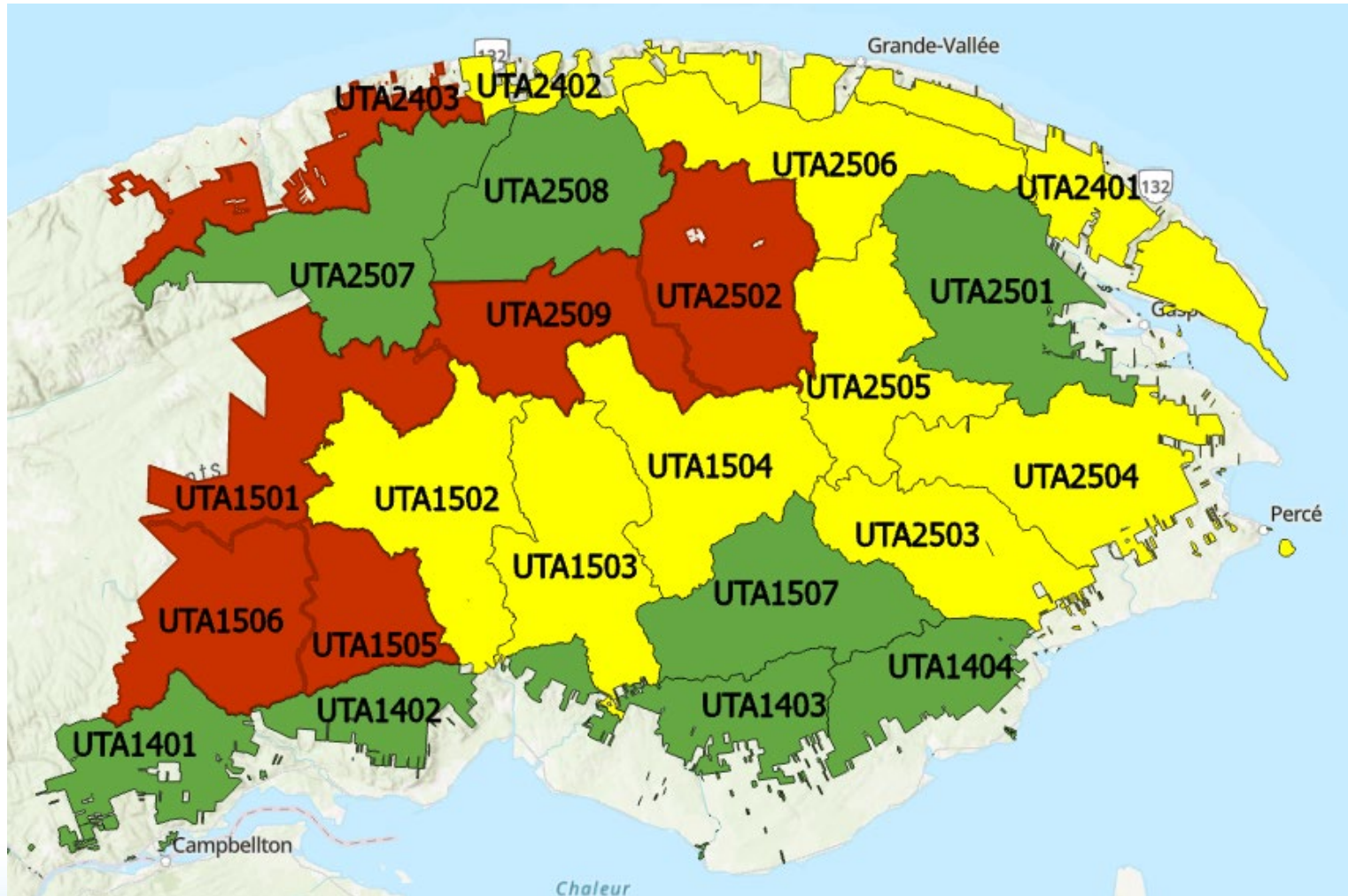
État actuel



Cible et délais de restauration



Indicateur 1: Portrait à la suite du redécoupage des UTA



Indicateur 1: révision des degrés d'altération



- Nouveau découpage des UTA = degrés d'altération visé par UTA à déterminer
- Préoccupation soumise à l'effet qu'aucun degré d'altération élevé n'est toléré alors que la cible le permet. Proposition de tolérer un degré d'altération élevé dans 20 % des UTA.
- Discussion à la TGIRT janvier 2025, une fois que nous aurons des résultats du CPF



Indicateur 2 : Proportion de vieilles forêts à l'échelle des territoires certifiés (UA 11161, UA 11262 et UA 11263)

- Indicateur retiré, car il n'est plus exigé par la norme FSC

Nouvelles préoccupations

- Une vieille forêt est définie comme une forêt de plus de 80 ans
- Le seuil de 80 ans est un minimum pour assurer des caractéristiques de vieilles forêts, il est important qu'une proportion de vieilles forêts sur le territoire soit dans des classes d'âge supérieures
- Le registre sur les états de référence nous informe de la proportion de « très vieilles forêts »

Le registre des états de référence : intégration des connaissances sur la structure, la composition et la dynamique des paysages forestiers naturels du Québec méridional



Mémoire de recherche forestière n° 161
Direction de la recherche forestière

par
Yan Boucher, Mathieu Bouchard, Pierre Grondin et Patrice Tardif

Québec 

Nouvelles préoccupations

- Vieille forêt ≥ 81 ans
- Très vieille forêt irrégulière ≥ 201 ans et plus

Unité homogène	Vieux	Très vieux irrégulier (inclus dans proportion de vieux)
MEJt	74%	49%
MESm	76%	51%
MESt	86%	69%



Problématiques

- L'âge maximal dans la carte écoforestière est de 130 ans...
- Il est difficile à notre échelle de travailler sur un horizon de 200 ans
 - Le calcul de la possibilité forestière est réalisé sur un horizon de 150 ans
- Les très vieilles forêts sont aussi vulnérables aux perturbations naturelles, difficiles d'assurer leur pérennité
- Les très vieilles forêts connues sont protégées (forêt ancienne)

Il n'est pas possible avec les outils actuels de quantifier et d'intégrer les très vieilles forêts dans notre aménagement forestier...

mais

Il est possible de s'assurer qu'il y ait suffisamment de territoire permettant le développement de très vieilles forêts



Solutions

Environ 39 % du territoire forestier est déjà exclu de la récolte et permet la protection des forêts existantes et le développement de nouvelles par leur vieillissement naturel.

- Réseau d'aires protégées du MELCCFP et de Parcs Canada;
- Refuges biologiques;
- Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE);
- Aires protégées candidates
- Milieux humides d'intérêt (MHI);
- Certains habitats fauniques (ZHE Caribou);
- Sites fauniques d'intérêt (SFI);
- Bandes riveraines des rivières à saumon;
- Territoire forestier inaccessible;



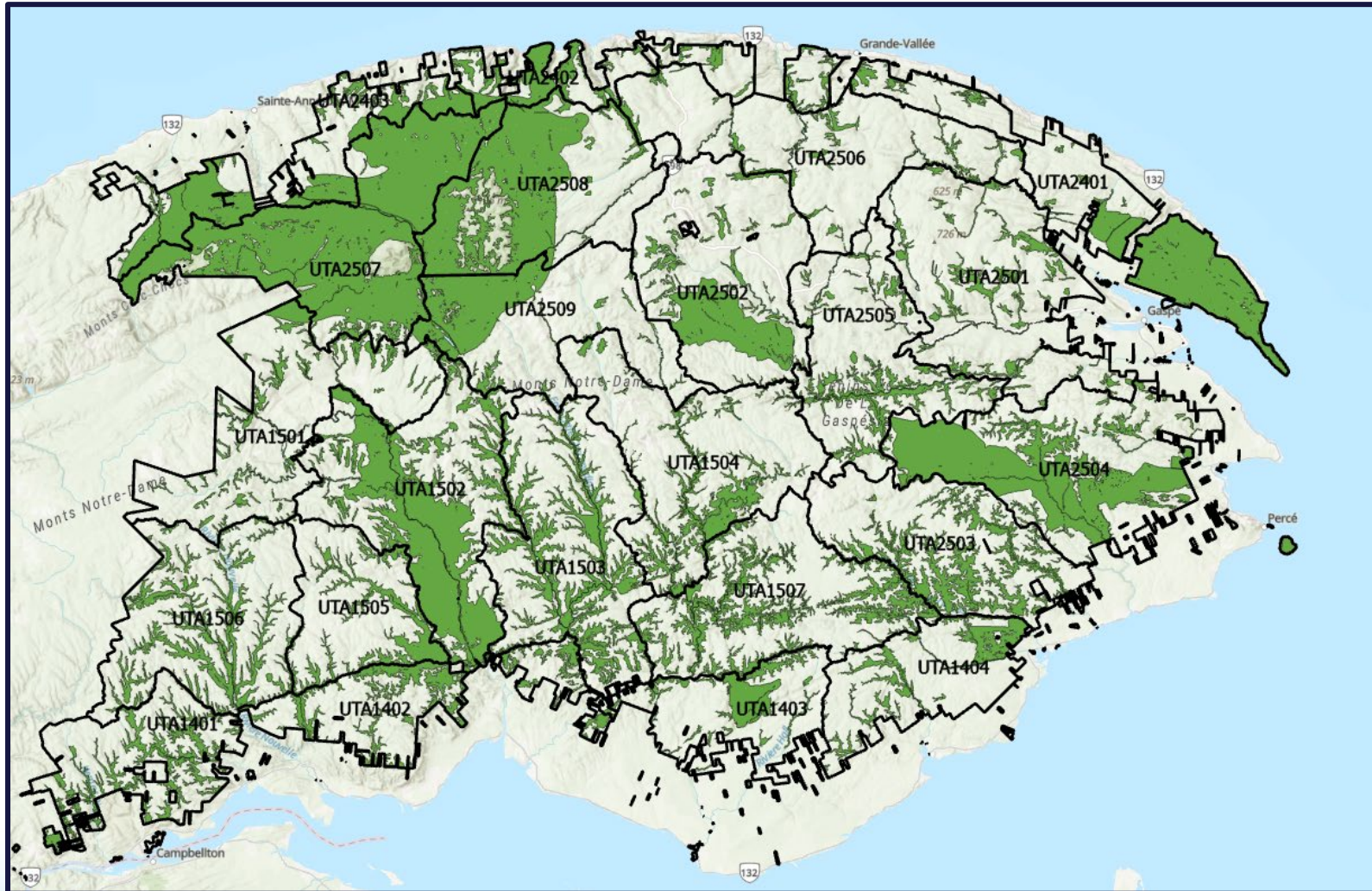
Solutions

Pour traiter de l'enjeu des très vieilles forêts, il est proposé de faire le portrait du territoire permettant le développement de très vieilles forêts pour chaque UTA.

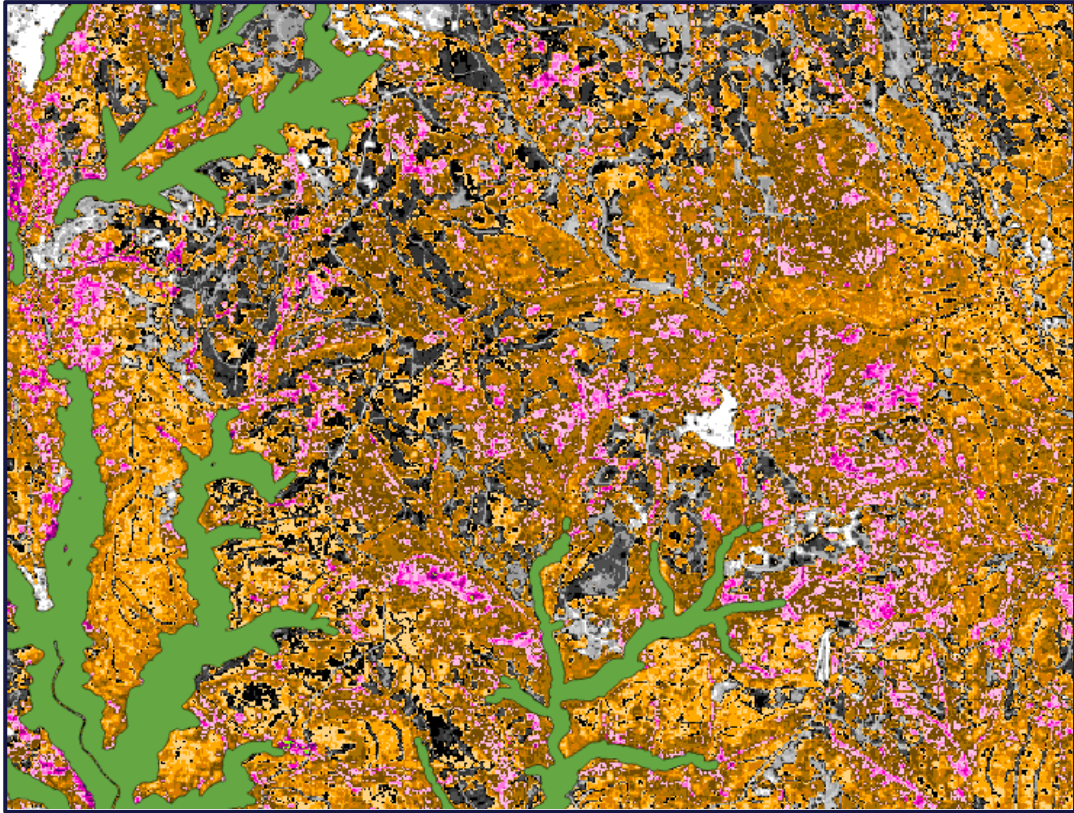
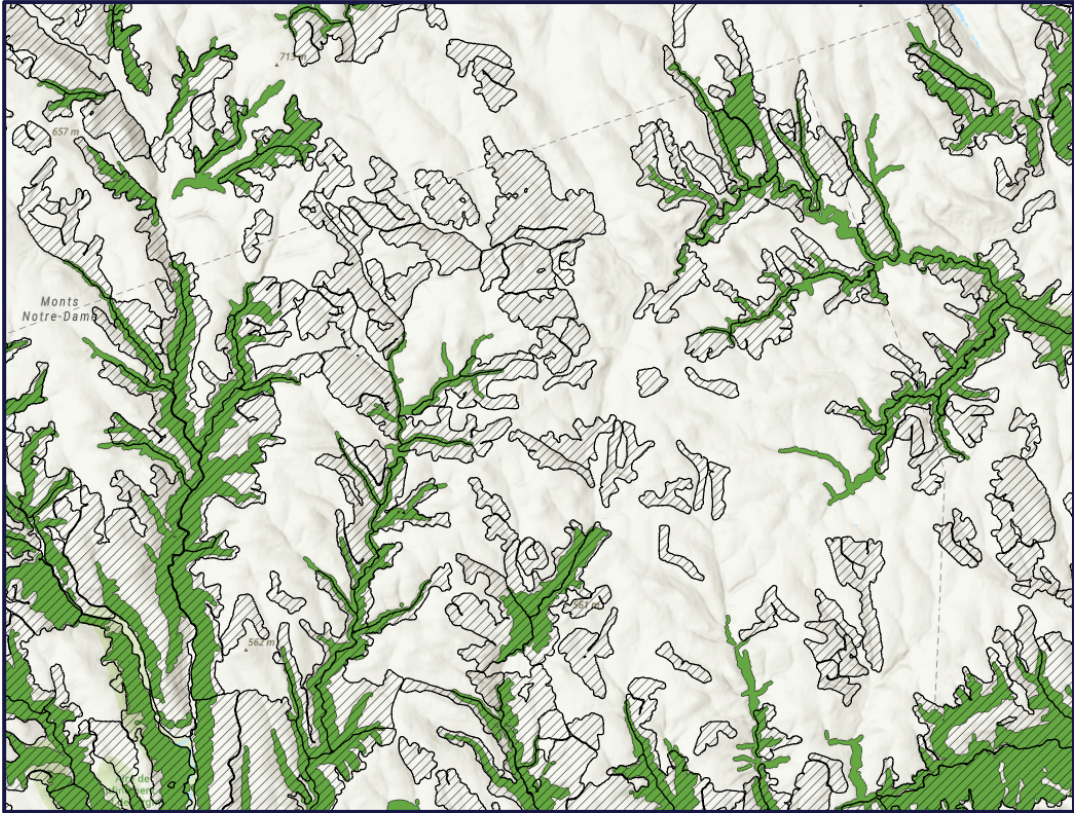
Pour éviter de considérer dans l'analyse de petits îlots de territoire isolé ou de forme allongée, des balises ont été établies :

- Uniquement territoire forestier productif
- Superficie minimale de 50 ha (liens avec blocs compacts)
- Agglomération des polygones distants de moins de 50 m
- Largeur de 40m minimum (permet de retirer les polygones de forme allongée)

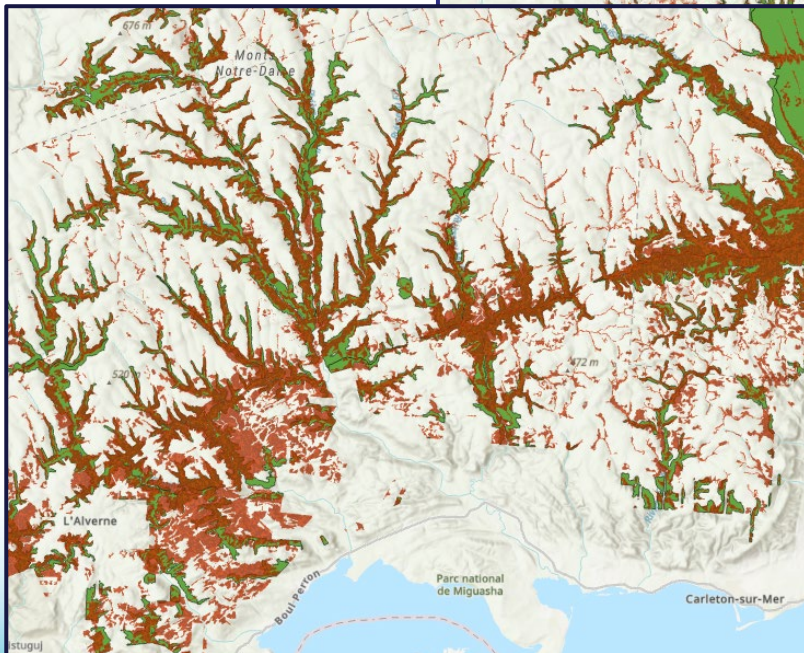
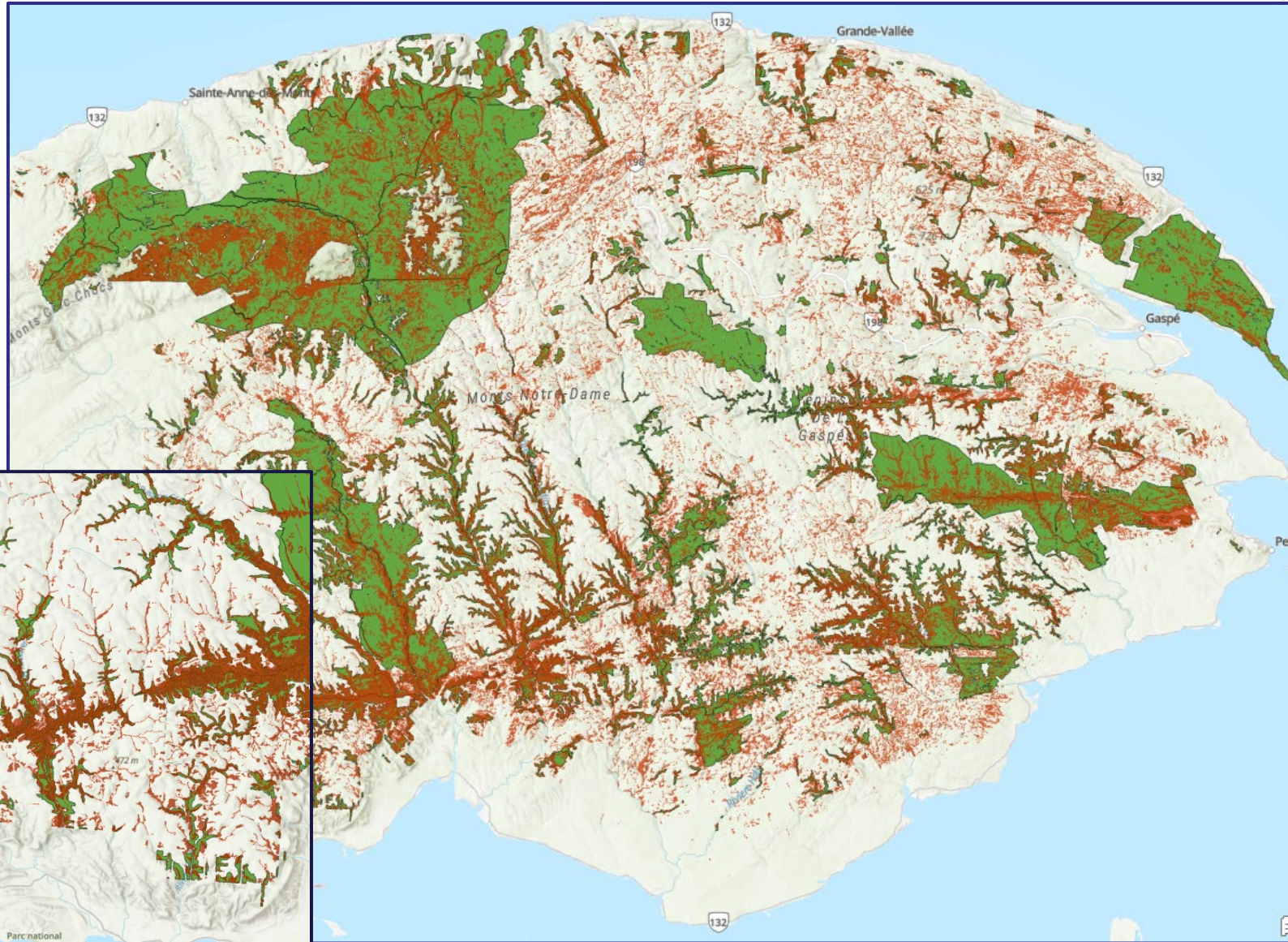
Portrait du territoire permettant le développement de très vieilles forêts



Zones exclues de la récolte versus blocs compacts

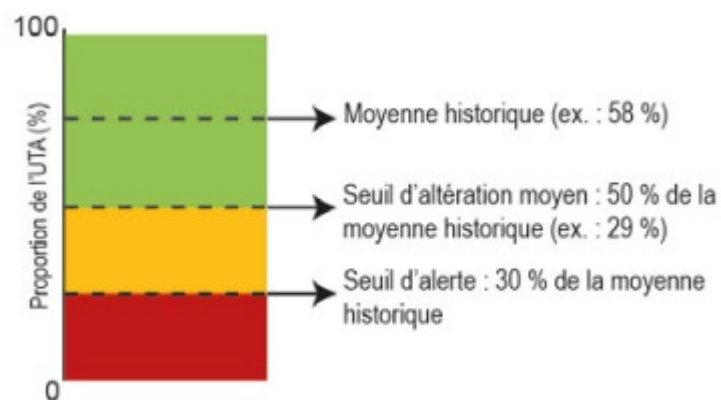


Zones exclues de la récolte versus vieilles forêts cartographiées (130 VIN VIR)

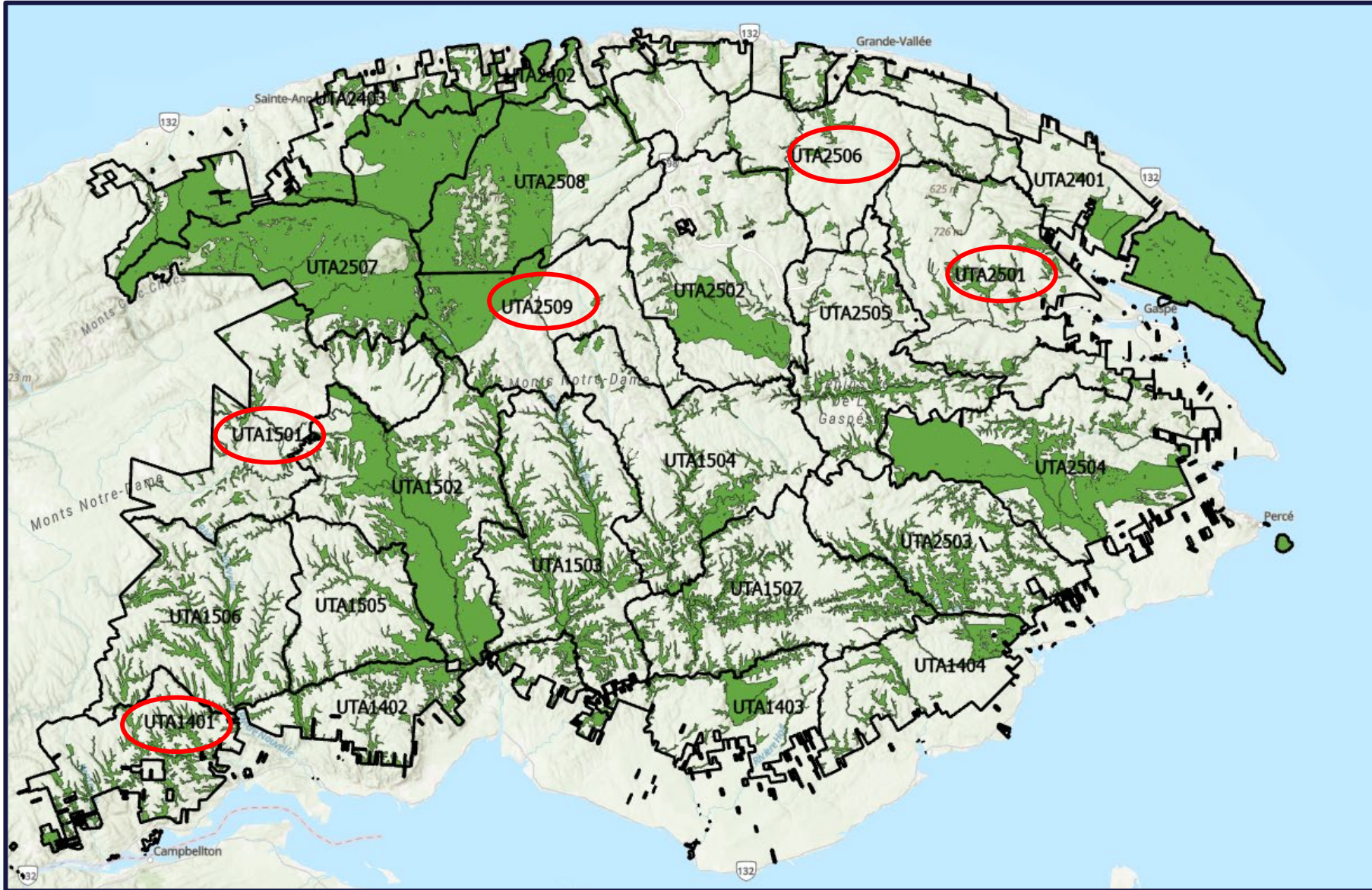


Portrait par UTA

Proposition d'utiliser les degrés d'altération pour déterminer des objectifs :



UTA	Unité homogène	Altération visée	Objectif (selon degré altération)	Proportion en potentiel de très vieille forêts (%)
UTA1401	MESm	Faible	25.5	24.4%
UTA1402	MESm	Moderne	15.3	29.0%
UTA1403	MESm	Moderne	15.3	19.8%
UTA1404	MESm	Moderne	15.3	19.0%
UTA1501	MESm	Moderne	15.3	14.1%
UTA1502	MESm	Faible	25.5	51.1%
UTA1503	MESm	Moderne	15.3	27.8%
UTA1504	MESm	Moderne	15.3	16.8%
UTA1505	MESm	Moderne	15.3	21.7%
UTA1506	MESm	Moderne	15.3	21.3%
UTA1507	MESm	Moderne	15.3	26.8%
UTA2401	MESm	Faible	25.5	56.2%
UTA2402	MESm	Moderne	15.3	30.3%
UTA2403	MEJt	Moderne	14.7	50.5%
UTA2501	MESm	Moderne	15.3	11.6%
UTA2502	MESm	Moderne	20.7	23.7%
UTA2503	MESm	Moderne	15.3	25.4%
UTA2504	MESm	Faible	25.5	47.7%
UTA2505	MESm	Moderne	15.3	16.6%
UTA2506	MESm	Moderne	15.3	8.0%
UTA2507	MESm	Faible	34.5	85.3%
UTA2508	MESm	Faible	34.5	52.2%
UTA2509	MESm	Faible	34.5	29.9%
Total général				31.4%



Stratégies et suivis

Objectif : S'assurer que chacune des UTA possède suffisamment de territoire exclu à la récolte pour atteindre ses cibles de très vieilles forêts.

- Pour les UTA n'atteignant pas la cible minimale, possibilité d'utiliser ce critère pour orienter les futurs projets de conservation en conséquence.
- Pour les UTA atteignant la cible minimale, consolider les protections qui n'ont pas un statut permanent (ex. : protéger une agglomération de pente forte, enclavée et bande riveraine).

Lorsque détectées, protéger les vieilles forêts irrégulières existantes sur le territoire. Les fiches de signalement sont l'outil utilisé pour signaler la présence d'une vieille forêt irrégulière sur le territoire.

Stratégies et suivis



Le portrait est encore préliminaire, les degrés d'altération visés par UTA, et donc les cibles en territoire exclus de la récolte, seront déterminés à la TGIRT de janvier.

Les résultats devraient être utilisés pour déterminer le degré d'altération par UTA (faible, moyen, élevé).

Portrait réalisé périodiquement (PAFIT)

Le portrait sera inscrit dans les Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu de la Structure d'âge.